

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	9	/	6

Date de la convocation
05 juin 2023

N° **10072023002****CONSTRUCTION LOCAL
TECHNIQUE : APPEL D'OFFRES
MAÎTRE D'OEUVRE**

Séance du 10 juillet 2023

L'an deux mil vingt trois
et le dix juillet

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs GARRABOS F., V., MIGNE J., ROCHER P., Mmes VIDAL F., ROY S., BRUNETON M., BONCOMPAIN C., MARTEL D.Absents : Mrs CHAMAYOU P., ARNAUD A., MICHEL A., FOURY D., CHABIDON D., Mme VEROT V.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis plusieurs années, la Commune souffre d'un manque de locaux pour héberger le matériel communal dont elle dispose ainsi que le mobilier qui va avec.

La Commune occupe des locaux chez divers particuliers ou dans les logements à réhabiliter qu'elle a acquis.

Pour poursuivre ces réhabilitations, il faut évacuer le matériel qui l'occupe.

Comme cela a été envisagé, il y a lieu de s'engager dans la construction d'un bâtiment spécifique destiné à servir de garage, de dépôt et d'atelier pour libérer ces divers lieux dispersés dans la Commune.

Par ailleurs, la Commune dispose d'une ancienne carrière de pierres désaffectée en limite du village (chemin de Say). Cet espace de 1000 m² environ n'a plus d'utilité. Il peut être utilisé pour construire un local communal suffisamment vaste pour résoudre le problème de stockage.

De plus ceci permettra de supprimer une friche dangereuse qui risquent de provoquer des accidents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

décide d'engager la construction d'un local technique environ 800 m² sur la parcelle cadastrée A 564 d'une surface de 1145 m²

- de lancer un appel d'offres pour désigner un maître d'œuvre chargé de réaliser le projet
- d'envisager la mise en place d'une toiture photovoltaïque
- de solliciter les financements
- charge Monsieur le Maire de mener les différentes opérations relatives à cette construction

Vote

Exprimés	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 10 juillet 2023

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE,
Michel JOUBERTActe rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 13 juillet 2023

et publication ou notification

du 13 juillet 2023

AR Prefecture043-214300626-20230710-10072023002-DE
Reçu le 13/07/2023